

Charte de vignoble en biodiversité

Le principe central des nouvelles méthodes de la viticulture axée sur la qualité, est basé sur l'encouragement ciblé de la biodiversité. Ceci n'est qu'indirectement lié au concept esthétique d'un vignoble fleuri, mais correspond plutôt à considérer le vignoble comme écosystème à part entière, dont l'équilibre naît de la grande diversité biologique. La présence de nombreuses espèces de papillons, de lézards et d'oiseaux n'est que le signe le plus visible d'un retour du système vers un équilibre sain et fort. L'encouragement de la biodiversité n'est donc pas un but en soi, mais constitue la voie destinée à faire du vignoble un écosystème stable et de rendre à la vigne sa puissance suprême.

La charte du *vignoble en biodiversité* pourrait favoriser une prise de conscience, mais surtout servir de ligne de conduite pour assurer un avenir écologique et durable d'une viticulture de qualité.

Biodiversité du sol et de la couverture du sol

1. L'encouragement de la biodiversité dans le vignoble commence avec la **réactivation des sols**. Uniquement des fertilisants bioactifs sont employés : compost, extraits de compost, extraits d'herbes, fertilisation aux engrais verts, charbon bio, paillasse, B.R.F.. L'usage des engrais minéraux, des engrais concentrés, des herbicides et de lisier est interdit. L'utilisation de fumier non composté est déconseillée.
2. La pratique d'une **fertilisation durable aux** engrais verts à base de légumineuses dans les interlignes. De cette manière, on obtient des cycles de matières fermés, ce qui assure l'alimentation des vignes en substances nutritives sans fertilisation minérale supplémentaire. L'enherbement diversifié aux légumineuses permet en outre une forte activité biologique du sol, l'augmentation de la capacité de rétention d'eau et de rétention des substances nutritives ainsi qu'une meilleure protection contre l'érosion.
3. Un enherbement continu durant toute l'année. Le but est d'atteindre un **enherbement englobant de nombreuses espèces** de plantes autochtones. Les espèces de plantes convenant au butinage devraient représenter au moins 20% du mélange des semences pour la fertilisation à base d'engrais verts. Il faut un minimum de 50 espèces de plantes sauvages dans le vignoble.

Biodiversité verticale

4. La plantation **d'arbustes** en bout de ligne, où ils ne dérangent guère les travaux. Les critères de sélection pour les essences d'arbustes sont leur pouvoir d'attraction sur les papillons et d'autres insectes, les possibilités de nidification, la symbiose entre racines, l'utilisation des fruits. La priorité sera donnée aux essences locales.
5. La plantation de **haies entre les parcelles**. En tenant compte des caractéristiques locales, il faut au minimum 2 x 20 m de haies en continu par hectare. Les haies sont considérées comme des hotspots biologiques et permettent la création des réseaux écologiques. En

tant qu'obstacle naturel, elles ralentissent la propagation des spores des champignons parasites.

6. La plantation d'**arbres fruitiers** pour augmenter la diversité verticale. Les arbres plantés au milieu d'une culture de plantes basses exercent une force d'attraction phénoménale sur les oiseaux, les insectes et bien d'autres espèces animales. En outre, ils favorisent durablement le repeuplement de l'habitat écologique. Ces arbres isolés, exposés au plancton aérien, jouent aussi un véritable rôle d'aimant pour les spores, permettant ainsi la dissémination de levures et de bactéries dans le vignoble (diversité des levures naturelles pour la vinification, concurrence pour les champignons parasites). Il faut compter au moins un grand arbre par hectare dans le vignoble, complété par des individus de taille plus réduite en bordure NE-NO des parcelles. Dans un vignoble, l'écart entre deux arbres ne doit jamais être inférieur à 50m. La perte de récolte en raisins sera compensée par les fruits ainsi obtenus.

Biodiversité structurale

7. L'aménagement de superficies compensatoires à haute densité d'espèces. Avec 2 x 20 m² au minimum par hectare, elles constitueront des **hotspots biologiques**, tant au sein qu'en bordure direct de vignoble. Ils y poussent essentiellement des herbes aromatiques et des fleurs sauvages (flore rudérale, mégaphorbiae).
8. L'installation d'éléments structurels tels que des **tas de pierres** et de bois pour reptiles et insectes. Mise en place **d'aides à la nidification** pour abeilles sauvages, insectes ou oiseaux. Les aides à la nidification peuvent être intégrées dans les poteaux du palissage. Les traitements phytosanitaires doivent être préparés de manière à ne pas nuire aux abeilles et autres insectes (abandon des pesticides chimiques, mais aussi du soufre).

Biodiversité culturelle

9. Il s'agit de la pratique d'au moins une culture secondaire dans les interlignes de la culture principale. Il peut s'agir de légumes tels que la tomate ou la courge, de fruits tels que la framboise ou la fraise, de céréales d'hiver telles que le seigle et l'orge, ou bien d'herbes aromatiques, planté(e)s ou semé(e)s entre les rangs de vignes. Des arbustes à baies telles que l'aronia, l'argousier, le prunellier, plantés en interligne, conviennent tout aussi bien que des arbres fruitiers (pêcher de vigne, prunier, amandier, cognassier, etc.). Parmi les cultures secondaires potentielles figurent aussi des abeilles, des moutons, des poules, des poissons et d'autres élevages similaires de petits animaux. Les superficies retenues pour les cultures secondaires doivent toujours avoir une taille suffisante pour assurer le caractère économique de leur exploitation.

Diversité génétique

10. Au lieu d'arracher des vieilles vignes et de replanter intégralement la superficie, les ceps trop âgés seront remplacés de manière individuelle. Les jeunes vignes seront choisies par **sélection massale** à partir du vignoble même et greffées sur des lits racinaires adaptés. Ainsi s'effectue sur plusieurs générations une sélection de type parfaitement adapté au terroir. La **diversité génétique** obtenue de la sorte diminue le risque d'infection par des parasites, augmente la résistance face aux conditions climatiques régnantes et améliore la qualité du vin.